G/TBT/N/CHN/1363



30 septembre 2019

Original: anglais

(19-6295) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- 1. Membre notifiant: CHINE
 - Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- **2. Organisme responsable:** State Administration for Market Regulation (Standardization Administration of the P.R.C.) (Administration nationale de la réglementation du marché (Office de normalisation de la République populaire de Chine))

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Robinets; Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques (SH 8481); Éléments de construction (ICS 91.060)
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: National Standard of the P.R.C., Minimum Allowable Values of Water Efficiency and Water Efficiency Grades for Faucets (Norme nationale de la République populaire de Chine. Valeurs minimales admissibles d'efficacité hydrique et degrés d'efficacité hydrique pour les robinets), 6 pages en chinois
- **Teneur:** La norme notifiée établit les valeurs limites d'efficacité hydrique, les indices d'économie d'eau, le degré d'efficacité hydrique et les méthodes d'essai applicables aux robinets., Elle porte sur l'évaluation de l'efficacité hydrique des robinets pour lavabos et éviers et des robinets ordinaires raccordés aux conduites d'eau froide/chaude dans les bâtiments, avec une pression nominale (pression statique) n'excédant pas 1,0 MPa et une température moyenne comprise entre 4 et 90 °C. Cette norme ne s'applique pas aux robinets à arrêt automatique programmable.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de l'environnement
- 8. Documents pertinents: -
- 9. Date projetée pour l'adoption: à déterminer

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 6 mois après adoption

10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification

11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Centre national de notification et d'information OTC pour l'OMC de la République

populaire de Chine

Téléphone: +86 10 57954630/57954627 Courrier électronique: tbt@customs.gov.cn

https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/CHN/19 5324 00 x.pdf